

CIRCULAIRE ACT et CLUBS

Depuis plus de 10 ans, la Commission des expositions de la SCC a mis au point une formation qualifiante pour les secrétaires et commissaires de rings.

Cette formation s'adresse à tous les bénévoles de nos associations intéressés par ces fonctions.

Jusqu'à ce jour, cette formation pouvait être organisée par les Associations Canines Territoriales ou les clubs de race qui proposaient des stages dans leurs locaux. Elle consiste en une formation théorique et pratique d'une journée selon le protocole établi par la SCC. Le contenu de la formation est fourni par la SCC sous la forme d'un diaporama. Cette formule subsiste pour ceux qui le souhaitent.

La SCC propose maintenant la formation sous la **forme d'un e-learning. Le candidat suit le cours à son propre rythme sur son ordinateur ou une tablette. Les inscriptions peuvent être prises à tout moment et la SCC gère le cursus dans son ensemble.**

Merci de diffuser cette information parmi vos adhérents, sur votre site Internet, dans votre revue.

Vous trouverez ci-joint

- **Un document** qui vous donne toutes les informations sur le cursus, le programme du cours et un modèle de feuille d'inscription.
- **Un visuel**

Pour toute information complémentaire

Hélène DENIS : h.denis@orange.fr

06 98 29 33 34



Voir pièce jointe ci-dessous.....

FORMATION EN e-learning aux fonctions de SECRETAIRE ET COMMISSAIRE DE RING DE LA SCC

La formation comporte plusieurs étapes :

1. Pré-requis :
 - a. Avoir quelques connaissances de la cynophilie en tant que secrétaire de ring et/ou en tant qu'exposant.
 - b. Avoir réellement l'intention d'effectuer des secrétariats de ring dans les mois qui suivent.
 - c. Le candidat est informé que les fonctions de secrétaire/commissaire de ring sont bénévoles.
2. La candidature pour la formation online doit être présentée par une ACT ou un Club de race (formulaire de candidature joint).

Une personne de l'ACT ou du Club de race assurera le suivi et les relations avec le responsable de la formation SCC.
3. Le candidat s'engage
 - à effectuer le cours dans son intégralité y compris les tests à valider dans le délai d'un mois maximum après l'inscription.
 - à effectuer au moins un secrétariat en exposition dans le délai d'un an après le cours. Ce secrétariat sera validé par l'ACT ou le Club de race.

A l'issue de ce parcours le secrétaire recevra sa carte de SECRETAIRE OFFFICIEL SCC, son nom apparaîtra dans l'annuaire des secrétaires de la SCC.

Cette formation en ligne peut être effectuée sur un ordinateur ou une tablette.

Elle est composée

- de cours qui regroupent des informations essentielles et des points à retenir,
- de liens de documents que les secrétaires utilisent dans les expositions,
- de liens vers des pages web qui permettent d'approfondir le cours,
- de tests qui permettront de suivre votre progression,

La durée totale pour effectuer l'ensemble du cursus peut être très variable d'un candidat à l'autre. Chaque candidat peut travailler à son propre rythme et étaler l'étude sur plusieurs jours.

Plan de la formation

- Quelques généralités sur la cynophilie
- Les groupes de races et les races de chiens
- Le LOF – pedigrees et confirmations
- Rôle des secrétaires/ Commissaires de ring
- Le BEA – Bien-être animal
- Les expositions canines – organisation
- Les expositions canines – récompenses
- Check list
- Bon à savoir
- Quelques notions de vocabulaire cynophile
- Le cursus de formation des secrétaires et commissaires officiels de ring
- Des Travaux Pratiques
- Du vocabulaire en langues étrangères (facultatif)



FORMATION ONLINE aux fonctions de SECRETAIRE ET COMMISSAIRE DE RING DE LA SCC

CANDIDAT PRESENTE PAR :

ACT _____

CLUB DE RACE _____

AUTRE ? _____

INSCRIPTION

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone _____ mail _____

Langues parlées (bon niveau pour pouvoir assurer le secrétariat d'un juge étranger)

Anglais Allemand Italien Espagnol Autre _____

Le candidat s'engage

- à effectuer le cours dans son intégralité y compris les tests à valider dans le délai d'un mois maximum après l'inscription.

à effectuer au moins un secrétariat en exposition dans le délai d'un an après le cours